



AVIS A. 971

**PORTANT SUR LE PRE-PROJET DE PLAN NATIONAL
D'ACTION « ENVIRONNEMENT - SANTE » 2008-2013**

Adopté par le Bureau le 12 mars 2009

1. SAISINE

Le 4 février 2009, la cellule environnement-santé a invité le Conseil à remettre un avis sur le pré-projet de NEHAP 2008-2013. Cette remise d'avis a lieu dans le cadre de la consultation publique organisée du 15 janvier au 15 mars 2009.

2. EXPOSE DU DOSSIER

Ce pré-projet s'inscrit dans le contexte international et européen en matière d'environnement-santé.

Pour la période 2008-2013, la CIMES¹ a souhaité que les projets et les actions développées soient ciblés sur la diminution de l'incidence des problèmes respiratoires prioritairement chez les enfants.

Les actions proposées se développent autour de quatre axes :

- Evaluation des impacts: des actions de collectes de données et d'évaluation globale des impacts seront développées;
- Air intérieur: des actions seront développées par paliers sur différents groupes cibles (milieux d'accueil de la petite enfance/écoles/logement privé de la femme enceinte et des jeunes enfants);
- Air extérieur: des actions seront développées afin de documenter les impacts santé de différentes problématiques caractéristiques des villes;
- Volet transversal: ce volet reprend les actions qui dépassent la thématique de départ.

Le pré-projet reprend des projets initiés dans le cadre du 1^{er} NEHAP :

- Cancer des enfants et environnement ;
- Mise sur pied d'actions coordonnées en matière d'ozone et autres pics de pollution au bénéfice de la santé publique ;
- Participation au projet UE de biomonitoring humain;
- Développer des Indicateurs Environnement-santé;
- Villes et pollution;
- Qualité de l'environnement intérieur dans les crèches ;

ainsi que 6 nouveaux projets :

- Qualité de l'air intérieur dans crèches et écoles ;
- Particules fines et santé ;
- Changement climatique et santé ;
- Nano-particules et leur effet sur la santé.
- Professionnel de la santé et l'environnement
- Jeunes et environnement-santé

¹ Conférence interministérielle des ministres de l'environnement et de la santé

3. AVIS DU CESRW

a) Remarques générales

Le CESRW se réjouit que le pré-projet de NEHAP s'inscrive dans les domaines prioritaires définis au niveau de l'OMS-Europe et de la stratégie environnement-santé de l'Union européenne, à savoir la diminution de l'incidence des problèmes respiratoires prioritairement chez les enfants. Ce choix devrait permettre aux projets proposés de s'intégrer dans des initiatives européennes et de s'appuyer sur des études menées par ailleurs.

De plus, il estime que le choix de concentrer les projets sur un aspect précis de la thématique environnement-santé est positif. Toutefois, il constate que les actions proposées ne répondent que partiellement aux défis qui se posent dans les domaines abordés.

Un manque de moyens au regard des objectifs

Lors de la présentation du pré projet de NEHAP, il a été précisé que le budget disponible était actuellement d'environ 100 000 € par an. Le Conseil regrette vivement la faiblesse des moyens alloués à ce plan au regard des enjeux importants liés à cette thématique à moyen et long terme. Il constate que le budget prévu ne permettra vraisemblablement pas d'atteindre les objectifs présentés dans ce pré-projet.

Une approche spécifique

Le Conseil remarque que, contrairement aux autres plans nationaux, ce plan ne combine pas l'ensemble des mesures développées par les différentes entités belges en matière d'environnement-santé mais propose uniquement des actions nationales. Le Conseil relève que l'approche choisie ici permet d'apporter des éléments supplémentaires aux démarches développées par ailleurs.

Une approche globale de la problématique

Le CESRW remarque que certains projets proposés sont ciblés sur des domaines très précis (par exemple : pollution intérieure dans les crèches ou les écoles). Si le Conseil comprend qu'il est nécessaire de circonscrire certains domaines afin de parvenir à l'identification des effets de certaines substances ou de certaines expositions sur la santé, il rappelle toutefois que l'état de santé d'un individu résulte d'un ensemble de facteurs. Pour le Conseil, il serait donc pertinent de prendre en compte et d'étudier l'ensemble des lieux de vie. Cette approche plus globale pourrait être envisagée dans une phase ultérieure.

Le Conseil rappelle également, comme il l'avait déjà souligné dans son avis A. 781 relatif à la LARES, qu'outre les aspects physiques, il faut également prendre en compte les conditions économiques et sociales ainsi que des données comportementales dans lesquelles ces actions s'inscrivent. Le CESRW souligne également l'importance d'établir des liens entre la problématique «environnement-santé» et celle de la pauvreté.

L'importance des actions d'information et de sensibilisation

Le CESRW souligne l'importance de mettre en place des actions d'information et de sensibilisation de la population ainsi que des professionnels, en ce compris les travailleurs. Etant donné la complexité du thème abordé, le Conseil estime que cette mission d'information et de sensibilisation doit être impérativement confiée à des professionnels de la communication assistés par des spécialistes scientifiques. Le CESRW rappelle qu'une communication efficace ne sera possible qu'après une identification des publics cibles, des vecteurs de communication et des canaux de diffusion qui leur sont les mieux adaptés. Pour le CESRW, un des aspects essentiel de la communication dans ce domaine est de s'assurer que les informations diffusées sont validées par des spécialistes.

Une amélioration de la collecte des données

A plusieurs reprises, la faiblesse de la collecte des données sanitaires en Région wallonne a été soulignée. Ces données sont bien entendu essentielles pour parvenir à mieux appréhender la thématique environnement-santé. Le CESRW constate avec satisfaction que des actions sont prévues dans le cadre de l'Observatoire de la santé et du PARES. Il demande que celles-ci soient mises en œuvre rapidement.

Par ailleurs, le Tableau de bord de l'environnement wallon 2008² souligne la rareté des données de santé environnementale. Les auteurs signalent qu'« *elles sont le plus souvent ponctuelles dans l'espace et dans le temps et ne sont pas acquises dans le cadre d'une stratégie régionale globale visant la santé environnementale* ». Pour le Conseil, la collecte de données de santé environnementale doit constituer une priorité. Il demande donc que des actions en ce sens soient développées tant au niveau national que régional, notamment en évaluant l'opportunité de développer un programme global de biomonitoring en Région wallonne, à la lumière des expériences acquises ailleurs (coût/bénéfice, substances et groupes cibles pertinents, etc.).

Le processus de consultation publique

Le Conseil remarque que la consultation publique sur ce pré-projet n'a pas fait l'objet de beaucoup de publicité. Il rappelle qu'une telle procédure n'a de réel intérêt que si elle permet au plus grand nombre de citoyens de s'exprimer. Il regrette que les modalités choisies ici ne soient pas favorables à une large participation de la population.

² Cellule Etat de l'environnement wallon, Tableau de bord de l'environnement wallon 2008, SPW-DGARNE(GO3)-DEMNA-DEE

b) Remarques particulières

Le CESRW souhaite rappeler le rôle important que le fédéral peut jouer en matière d'environnement-santé par le biais de sa compétence en matière de politique d'étiquetage et de mise sur le marché des produits.

Concernant plus particulièrement les actions spécifiques sur le groupe cible des jeunes enfants, le CESRW recommande de veiller à établir une collaboration étroite avec l'ONE, organisme chargé à la fois du contrôle des milieux d'accueil des enfants mais également du soutien/conseil aux parents, afin d'implémenter des comportements de prévention par une information pointue en la matière.

L'évaluation du premier NEHAP fait apparaître une instabilité au niveau du secrétariat de la cellule chargée de la mise en œuvre et du suivi du plan. Afin de permettre une mise en œuvre efficace de ce plan, le Conseil demande qu'une plus grande pérennité de cette équipe soit recherchée.